



Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 13 mai 2011

N/Réf. : CODEP-CAE-2011-027780

**Monsieur le Directeur
de l'établissement AREVA NC de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX**

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INSSN-CAE-2011-0480 du 11 mai 2011.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu à l'article 4 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, une inspection a eu lieu le 11 mai 2011 à l'établissement AREVA NC de La Hague, sur le périmètre DEMC/PE¹ et dont le thème portait sur les fonctions support dont les alimentations électriques et fluides.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 11 mai 2011 concernait les fonctions supports dont les alimentations électriques et les fluides. Le matin, les inspecteurs ont fait le point sur l'exploitation et l'organisation sur le périmètre de DEMC/PE d'une part et, d'autre part, sont revenus sur certains écarts et événements survenus ces derniers mois. L'après-midi, l'inspection a porté sur la maintenance préventive et les contrôles effectués sur les équipements de réfrigération (Centrale de refroidissement Sud CRS3) qui assurent le refroidissement des ateliers de concentration et d'entreposage des produits de fission sur le secteur DV/EXP².

Au vu de cet examen par sondage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le site pour la gestion des fonctions supports sur le site semble satisfaisante.. Cette inspection n'a pas fait l'objet de constat d'écart notable.

.../...

¹ DEMC/PE : Direction Exploitation Moyens Communs/ Production d'Energie

² DV/EXP : Direction de la valorisation/ Exploitation

A. Demandes d'actions correctives

A.1 Centrale de refroidissement CRS3

Lors de leurs visites sur les tours aéroréfrigérantes de la centrale de refroidissement CRS3, les inspecteurs ont observé qu'une des canalisations d'eau (référéncée ER 75-150) présentait une corrosion marquée et que les systèmes d'éclairages situés sous le niveau des équipements étaient soumis à une très forte humidité et présentent, pour certains, un état dégradé.

Je vous demande de vérifier le bon état de la canalisation indiquée ci-dessus et de vérifier l'étanchéité des luminaires ainsi que leur état général.

B. Compléments d'information

B.2 Carnet de suivi des tours aéroréfrigérantes de la CRS3

Les tours aéroréfrigérantes font l'objet d'un suivi réglementaire en ce qui concerne le risque de légionellose. Les inspecteurs ont pu consulter le carnet de suivi de ces équipements de la centrale de refroidissement. Pour des raisons pratiques de mise à jour ou de gestion des informations, certaines pièces constitutives du carnet de suivi sont entreposées en salle de conduite, bureau des travaux ou sont disponibles sur le réseau informatique. Dans ce cas, le carnet de suivi précise le lieu et/ou le moyen pour accéder à ces informations.

Néanmoins, les inspecteurs ont eu des difficultés à retrouver certains documents comme le plan des installations, les schémas de principe des circuits de refroidissement ou le plan d'entretien qui ne figurent pas dans le sommaire du carnet de suivi.

Je vous demande de préciser de façon plus claire, dans le carnet de suivi des tours aéroréfrigérantes de la centrale de réfrigération CRS3, l'emplacement ou le moyen d'accès aux pièces constitutives qui ne sont pas directement conservées dans ce carnet de suivi.

B.3 Rénovation des réseaux

A la suite de la demande de l'ASN du 31 juillet 2008 relatif à la prise en compte du retour d'expérience des incidents de SOCATRI et de FBFC, AREVA avait présenté les dispositions organisationnelles, constructives et opérationnelles mises en œuvre pour prévenir les rejets incidentels de liquides dans l'environnement (courrier HAG 0 0510 08 20379 du 15 septembre 2008). AREVA s'était alors engagé à transmettre à l'ASN une mise à jour trimestrielle du planning d'inspection et de rénovation des canalisations jusqu'à la fin du 1^{er} cycle d'inspection périodique engagée en 2003 et qui devait se terminer fin 2010.

Le dernier planning trimestriel d'inspection et de rénovation des canalisations a été envoyé à l'ASN en janvier 2011. Vos représentants ont indiqué aux inspecteurs que les dernières opérations planifiées avaient pris un peu de retard mais l'ensemble de l'opération devrait être soldée à la fin de l'année 2011. L'exploitant a également informé les inspecteurs que les plannings trimestriels ne seraient plus transmis.

Je vous demande d'informer l'ASN de la fin effective des opérations d'inspection et de rénovation des canalisations. A cette occasion et compte tenu des observations que vous avez pu faire lors de ce premier cycle d'inspection, vous préciserez à l'ASN, le cas échéant, les évolutions envisagées dans les modalités d'inspection et de contrôles des canalisations.

B.4 Membranes d'étanchéité des bassins de retenue des eaux

Lors de l'inspection du 18 novembre 2011, les inspecteurs avaient noté que des interventions étaient prévues en vue de réparer des dégradations sur les membranes d'étanchéité du bassin des eaux Est des eaux gravitaires à risque (GR) et du bassin des eaux pluviales Est. A la suite de ces deux événements, l'exploitant a pris la décision de vérifier le bon état de l'ensemble de membranes des bassins d'eau de l'établissement.

La partie B du bassin Est des GR qui présentait une fuite a été réparée ; d'autres réparations vont se poursuivre à partir de juin 2011 sur le bassin des eaux pluviales Est dégradé et de juin 2011 à octobre 2012 sur la partie A du bassin Est GR. Le bassin des Combes situé au Nord-Ouest du site va être contrôlé durant l'été 2011. En ce qui concerne le bassin Ouest, au regard de sa taille et de sa fonction de réserves d'eau incendie en particulier, des échantillons de membrane ont été prélevés pour analyse de leur état.

Je vous demande de me tenir informé des résultats de ces analyses et, si des réparations sont nécessaires sur le bassin Ouest, de me préciser les opérations qui seront menées, leurs échéances et les mesures compensatoires associées pour garantir la fonction de la réserve d'eau incendie.

C. Observations

C.5 Améliorations de fonctionnement des aéroréfrigérants

Les inspecteurs ont noté la remise à niveau des aéroréfrigérants secs des Centrales de production d'utilités Sud et Nord (CPUS et CPUN). L'amélioration du rendement de refroidissement, objet de cette action pluriannuelle qui se termine en 2011, devrait permettre d'éviter un arrosage des ses équipements en cas de forte chaleur.

Par ailleurs, un système de chloration de l'eau d'appoint des tours aéroréfrigérantes de la CRS3 a été mis en place. Cette nouvelle installation permet la chloration de l'eau en cas d'alimentation par eau brute afin d'éviter le développement des légionelles (l'alimentation normale est réalisé par l'eau traitée du site déjà chlorée).



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois** ou le cas échéant le délai précisé dans la demande. Pour les engagements que vous seriez amenés à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur général de l'ASN et par délégation,
Le chef de division,**

SIGNEE PAR

Simon HUFFETEAU